

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 27 février 2017
Séance du 20 février 2017

3 Délibération n°5 du 12 décembre 2016 - tarifs 2017- modification

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme M'BAYE-DIAO

Etaient absents non excusés :

M. SERTAIN

Mme DUCHATELLE

M. FACCHINI

M. LAMOUREUX

M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 34

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

En date du 12 décembre 2016, par délibération n°5, le conseil municipal a voté les tarifs 2017.

Certains de ces tarifs, comportent des dégressivités pour les habitants des communes membres de la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

- Par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2016, a été créée à compter du 1^{er} janvier 2017 la communauté d'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » (ACSO). La communauté d'agglomération « Agglomération Creil Sud Oise » (ACSO) est substituée de plein droit à la Communauté de l'Agglomération Creilloise et la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise. Donc, il convient de modifier la délibération n°5 « tarifs 2017 » en date du 12 décembre 2016, en remplaçant les mots « CAC », par les mots « ACSO ».
- Sur les tarifs de la « Piscine », il convient d'indiquer que l'accès au sauna / hammam est un tarif à l'heure.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°5 du 12 décembre 2016 portant tarifs 2017,
Vu l'arrêté de monsieur le Préfet en date du 8 décembre 2016, créant la communauté d'agglomération
l'Agglomération Creil Sud Oise à compter du 1^{er} janvier 2017,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 20 février 2017,
Considérant la création de la nouvelle communauté d'agglomération « Agglomération Creil Sud Oise »
(ACSO) ; il y a lieu de modifier la délibération n°5 en date du 12 décembre 2016 « tarifs 2017 »,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 6
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de modifier la délibération n° 5 en date du 12 décembre 2016, en ce sens que les mots « CAC »
sont remplacés par « ACSO ».

Article 2 : d'indiquer sur les tarifs de la « Piscine », que la prestation sauna / hammam, est un tarif à l'heure.
Le reste de la délibération demeure inchangé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue
Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue
exécutoire.

Date d'affichage : 28 FEV. 2017

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/03/17.

et publication ou notification le 02/03/17.

affiché le 28/02/17.

CREIL, le 02/03/2017.

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT